Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2024 Publication : 16/07/2024



## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-158

**SERVICE: DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE** 

OBJET: Travaux pour la réalisation d'un village d'artisans à Val-Revermont - Avenants n°1 aux lots 5, 7 et

11

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-43 du 28 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 3ème Vice-Président, Monsieur Michel FONTAINE, dans les domaines de l'Economie et de l'Innovation, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**VU** le contrat de mandat public pour la réalisation d'ouvrages d'infrastructures dans le cadre de la réalisation d'un village d'artisans à Val-Revermont conclu avec la SPL IN TERRA le 23 février 2022 ;

**VU** l'opération de réalisation d'un village d'artisans à Val-Revermont pour laquelle ont été conclus notamment (les autres lots ne nécessitant pas d'avenant) :

- le marché relatif au lot n°5 couverture bardage avec la société CIBMA (01430 Maillat) pour un montant de 252 116,40 € HT;
- le marché relatif au lot n°7 plâtrerie peinture avec la société JUILLARD (01250 Jasseron) pour un montant de 22 656,50 € HT;
- le marché relatif au lot n°11 panneaux photovoltaïques avec la société FLOW ELEC (01250 Ceyzériat) pour un montant de 84 350,12 € HT;

**CONSIDERANT** le marché relatif au lot n°5 – couverture bardage, il s'avère nécessaire de conclure un avenant n°1 afin de prendre en compte, à la demande du maitre d'œuvre, la modification du complexe d'étanchéité toiture possédant un avis technique ATEC compatible avec les plots supports de panneaux

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse 3 avenue Arsène d'Arsonval CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél.: 04 74 24 75 15 / Fax: 04 74 24 75 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200071751-20240711-DP24-158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2024

Publication : 16/07/2024

photovoltaïques soudés (les prescriptions initialement décrites dans le cahier des clauses techniques particulières n'étant pas couvertes par un avis technique). Le montant de l'avenant est fixé à 9 389,29 € HT. L'avenant correspond à une plus-value de 3,72% du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 261 505,69 € HT ;

**CONSIDERANT** le marché relatif au lot n°7 – plâtrerie peinture, il s'avère nécessaire de conclure un avenant n°1 afin de prendre en compte la modification des isolants sous doublages pour atteindre les objectifs de résistance thermique et la modification des prestations de peinture suite à l'erreur de la maitrise d'œuvre dans les prescriptions initialement décrites dans le cahier des clauses techniques particulières. Le montant de l'avenant est fixé à 2 233,00 € HT. L'avenant correspond à une plus-value de 9,86 % du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 24 889,50 € HT;

CONSIDERANT le marché relatif au lot n°11 – panneaux photovoltaïques, il s'avère nécessaire de conclure un avenant n°1 afin de prendre en compte, à la demande du maitre d'œuvre, le remplacement de la structure support des panneaux photovoltaïques par une structure sur plots à souder présentant un avis technique ATEC compatible avec la couverture (les prescriptions initialement décrites dans le cahier des clauses techniques particulières n'étant pas couvertes par un avis technique). Le montant de l'avenant est fixé à − 6 500 € HT. L'avenant correspond à une moinsvalue de 7,71 % du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 77 850,12 € HT;

**CONSIDERANT** que la Commission pour les marchés à procédure adaptée réunie le 11 juillet 2024 a émis un avis favorable à la conclusion de l'avenant au lot 7 ;

## DECIDE

**DE CONCLURE** pour l'opération relative aux travaux de réalisation d'un village d'artisans à Val-Revermont :

- l'avenant n°1 au marché relatif lot n°5 couverture bardage avec la société CIBMA (01430 Maillat) pour un montant de 9 389,29 € HT;
- l'avenant n°1 au marché relatif lot n°7 plâtrerie peinture avec la société JUILLARD (01250 Jasseron) pour un montant de 2 233,00 € HT;
- l'avenant n°1 au marché relatif lot n°11 panneaux photovoltaïques avec la société FLOW ELEC (01250 Ceyzériat) pour un montant de – 6 500,00 € HT.

D'AUTORISER le mandataire, la SPL IN TERRA, à signer ledit avenant et tous documents afférents

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourgen-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 11 juillet 2024.

Pour le Président et par délégation Le Vige-Président,

TE D'AG Michel FONTAINE

Délégué à Économie et à l'Innovation

DE BOURG

Le Vice Président

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse 3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13